



RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION



URBAN RIDE FEST 2

FENUUA
EVENTS



L'Association Polynésienne des Sports Extrêmes, organise la 2^{ème} édition de la URBAN RIDE FEST 2 le **Samedi 15 mars 2025** au skate park de Auae à **Faa'a** de 08h00 à 17h00.

1) ENGAGEMENT ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'événement est ouvert au grand public au tarif d'entrée à 500 XPF.

L'entrée est gratuite pour les enfants de moins de 12 ans, les personnes en situation de handicap, ainsi que pour les jeunes des quartiers prioritaires.

Les inscriptions sont ouvertes à tous les riders sous présentation de la fiche d'inscription ; Aux personnes mineurs souhaitant participer à la compétition, l'autorisation parentale est obligatoire.

Un stand de secrétariat sera mis en place près de la butte de départ.

- La date limite des engagements est fixée au **vendredi 14 mars 2025 à 12h**.
- Les droits d'inscription à la compétition s'élèvent à 1 500 XPF jusqu'au samedi 1^{er} mars 2025 à 23h59. Une majoration de 500 XPF sera appliquée à partir du dimanche 2 mars 2025.
- Un supplément de 500 XPF sera appliqué pour toute participation à une autre discipline, avec une limite de deux disciplines par personne.
- Aucune inscription sera acceptée après la deadline.
- Un émargement est obligatoire 30mn avant le début des essais de la compétition

Tout participant ne présentant pas un dossier d'inscription complet et un paiement au montant demandé ne pourra pas participer à la compétition.

L'inscription dans plusieurs catégories pour une même discipline sportive n'est pas autorisée. Cependant l'inscription dans plusieurs disciplines différentes est autorisée sur règlement de sa participation.

2) RÈGLEMENTATION

Tout participant devra respecter le règlement de l'Association Polynésienne des Sports Extrêmes. Chaque participant a pris connaissance de ce règlement.

Les participants et spectateurs se doivent de respecter le règlement du SkatePark de Auae.

Chaque participant doit se tenir informé du programme et de son évolution.

3) ÉQUIPEMENTS DES RIDERS

3-1 Port des protections

La tenue vestimentaire d'un rider comporte obligatoirement le port :

- De protections (gants, protège-genou, protège-coude). Ceux-ci ne sont pas obligatoires mais fortement conseillés.
- De chaussures protégeant bien les pieds et solidement attachées.
- D'un casque réglementaire. Le port du casque devra obligatoirement être attaché et ajusté pour tous les riders.
- En cas de non-respect du règlement, le coureur peut se voir refuser le départ.

Le matériel de sécurité (casque et protections), obligatoire pour des questions d'assurances et de sécurité, doit être porté en permanence durant les épreuves. Le participant doit accepter les consignes de l'organisation avant et pendant les épreuves.



Le participant doit être conscient des risques liés à la nature des activités proposées. Il accepte et assume le risque.

Tout participant ne respectant pas ses consignes d'équipements obligatoires pourra se voir disqualifier des compétitions et son inscription annulée sans remboursement.

6) CATEGORIE PAR CLASSE D'ÂGE

La compétition de la Urban Ride Fest 2 est ouverte aux garçons et aux filles par classe d'âge. L'organisateur se réserve le droit de faire courir les féminines avec les garçons.

A chaque âge (au 31 décembre de la saison) correspond la catégorie suivante :

CATEGORIE	ÂGE
Kids	Moins de 12 ans
Amateur	Ouvert à tous à partir de 12 ans
Master	Ouvert à tous à partir de 35 ans
Pro	Ouvert à tous participants justifiant d'un niveau confirmé

Une catégorie particulière « **MIX** » sera utilisée **uniquement** pour l'épreuve de **CARVER**. Celle-ci englobe tous les âges.

5) LA COMPETITION

Le contrôle technique se fera par les arbitres de l'Association Polynésienne des Sports Extrêmes.

La compétition se déroulera en **3 runs de 1 minute**. Le 1^{er} run se fera dans la partie basse du skate-park, le 2^{ème} dans la partie haute du skate-park et enfin le dernier run se fera sur toute la surface du skate-park.

5-1 Barème des points applicables par run

Les participants se verront attribuer une note sur **100 points par run** ainsi décomposée selon les critères définis comme suit :

Critères de jugement Park	% de la note	NOTE	NOTE	NOTE	NOTE FINALE
Utilisation de l'aire	10%				
Amplitude – Hauteur – Vitesse	25%				
Difficulté technique	30%				
Engagement – Prise de risque	15%				
Originalité – Créativité – Style	10%				



Utilisation du switch (Oppo pour les BMX)	10%				
TOTAL	100%				

5-2 Les juges

Les critères de jugement sont établis par l'organisation en accord avec les principes de chaque discipline. Les juges sont sélectionnés par l'Association Polynésienne des Sports Extrêmes.

Ils sont choisis pour leur professionnalisme et leurs connaissances de la discipline jugée. Tout pratiquant s'inscrivant aux compétitions organisées par l'APSE s'engage à accepter le choix des juges. Les juges ont totale autorité sur la décision des classements.

6) RÉCOMPENSES

Les gagnants du Urban Ride Fest 2 se verront recevoir une médaille et un sac de goodies des généreux partenaires de l'événement.

Chaque participant s'engage à être présent aux remises podiums sous peine de ne pas recevoir ses lots.

7) ANIMATION / BUVETTE & RESTAURATION

Un village avec animation sera mis en place le jour de l'événement avec différents stands.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'animation, la buvette et la restauration en cas d'empêchement de réaliser cette mission.

7-1 Programme prévisionnel

- 05H30 - 06H30 : Installation du matériel et préparation du site.
- 06H30 : Ouverture de l'URBAN RIDE FEST 2025, accueil et pointage des inscriptions.
- 08H00 - 09H35 : Compétitions Kids & Mixte (Skate, Trott, Carver, BMX).
- 09H40 - 11H00 : Initiations avec les jeunes des communes partenaires (BMX, Trott, Carver/Skate).
- 11H00 - 11H45 : Pause repas.
- 11H50 - 14H40 : Compétitions Amateurs, Pro, Masters (Trott, Skate, BMX, MTB).
- 14H30 - 16H30 : Concert privé avec 3 groupes (groupes de métal et de reggae du Fenua).
- 16H30 : Remise des prix.
- 17H30 : Clôture de l'événement.

7-2 Accès au skatepark

Le skatepark est réservé aux participants inscrits au Urban Ride Fest le samedi 15 mars 2025.

Chaque participant ne peut venir sur le skatepark que lorsque son nom et sa catégorie sont appelés.

Le participant pourra se voir sanctionner par l'organisateur si le participant rentre dans le Skatepark sans autorisation.

8) COUVERTURE MEDICALE & ASSURANCE



L'Association Polynésienne des Sports Extrêmes dispose d'une assurance en responsabilité civile chez GAN OUTRE-MER IARD. Elle a souscrit une assurance individuelle pour chacun des participants inscrits aux compétitions s'appliquant aux blessures entraînant un handicap ou le décès sous certaines conditions.

Les autres blessures qui pourraient survenir dans le cadre des événements sont à la charge du participant. Le participant doit veiller personnellement à sa propre sécurité et à celle des tiers.

Le participant est responsable lors d'accident causant des troubles à autrui (dommages corporels et matériels), il doit en assumer les coûts.

En cas d'accident, les procédures de secours et d'évacuation sont gérées par les structures compétentes présentes sur le site de la compétition, en l'occurrence la Fédération Polynésienne de Protection Civile.

9) CLAUSES ÉLIMINATOIRES

Les participants s'engagent à respecter l'organisation, les juges, les indications de l'animateur et les horaires. Nous rappelons que le fair-play et le respect sont deux valeurs incontournables sur les événements de l'Association Polynésienne des Sports Extrêmes.

L'organisation se réserve le droit de disqualifier un rider ou de lui interdire de prendre le départ si ce dernier enfreint les normes de sécurité ou de bonne conduite suivantes :

- Le non-respect des règlements relatifs à l'équipement,
- Le non-respect du programme publié,
- Le non-respect des zones d'accès limité ou des limites de temps de la compétition,
- Nuire de façon délibérée à l'équipement, au site ou à l'environnement,
- L'interdiction de fumer dans la zone réservée aux riders,
- Agir de manière inappropriée (emploi d'obscénités, insultes, langage inapproprié, gestes obscènes)
- Aucune agression verbale ou physique ne sera tolérée ; l'exclusion de la compétition ou de la zone d'épreuve se fera de manière immédiate.

La décision de l'organisation de disqualifier un rider ou de refuser qu'il prenne le départ ne peut être contestée.

10) DROIT A L'IMAGE

Tout athlète participant autorise l'organisateur à utiliser leur image et nom dans le but d'assurer la promotion de la présente manifestation, du sport en général ainsi que des sponsors, et ce quel que soit le support utilisé et sans limite de temps. La finalité est la promotion de l'événement et du club au travers des communications externes, commerciales et publicitaires, sur Internet, réseaux sociaux ou médias traditionnels.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et, lorsque celle-ci y renvoie expressément, au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez :

- D'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant
- Du droit à la portabilité de vos données
- Du droit à la limitation d'un traitement vous concernant. Vous pouvez, par exemple, limiter les supports sur lesquels les images peuvent être diffusées.



- Du droit, pour motifs légitimes, de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement.

Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement. Tout exercice de ces droits peut s'effectuer sur simple demande en vous adressant à apse.polynesie@gmail.com.

Si vous souhaitez plus d'informations sur la protection des données personnelles et vos droits en la matière, vous pouvez :

- Contacter l'organisation à l'adresse suivante apse.polynesie@gmail.com.

- Consulter le site de la CNIL : <https://www.cnil.fr/>

Les professionnels audiovisuels doivent obtenir leur accréditation auprès des organisateurs. Aucune image, ou film vidéo ne pourra être commercialisée auprès de partenaires privées ou de chaînes télévisées de quelque nature que ce soit sans l'accord de l'APSE.

10 – IMPLANTATION SUR LE SITE – SKATEPARK DE AUAE

